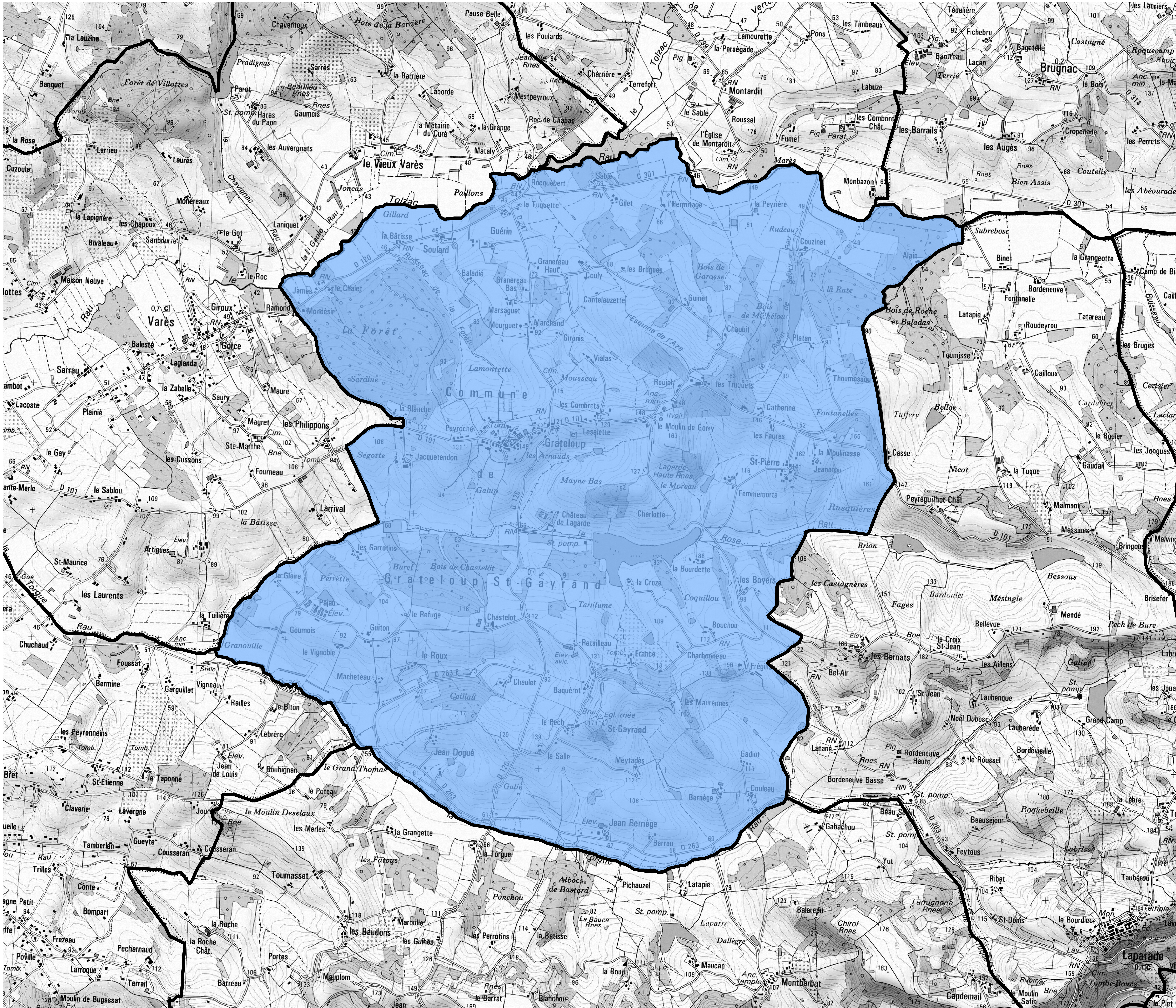






Direction Départementale des Territoires
du Lot-et-Garonne
Service Risques-Sécurité
Prévention des Risques
1722 avenue de Comar
47916 Agen cedex 9



Seulements pour une terre durable

Plan de Prévention des Risques Naturels

Approuvé par arrêté préfectoral n°47-2018-01-22-052 du 22 janvier 2018

Mouvement différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

- Zone fortement exposée (B1)
- Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

ZONAGE REGLEMENTAIRE
Commune : GRATELOUP-SAINT-GAYRAND

